C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° ---0002/CIMA/PCMA/PCE/2011
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA).

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

DECIDE :

Article 1er : Est nommé membre titulaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) représentant la Direction Nationale des Assurances de la République du Cameroun, **Monsieur NCHARE ISSOFA** en remplacement de **Monsieur PAMSY Albert**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à N'Djamena, le 11 avril 2011

Pour le Conseil des Ministres
Le Président de séance

Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président
Conseil des Ministres

Abdoulaye DIOP.-

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 44 37 79 - FAX : (241) 73 42 88 - TELEX 5533 GO
E-mail : cima@cima-afrique.org ; cima@internetgabon.com - Site web : www.cima-afrique.org